

BAREME DES HONORAIRES : TRANSACTION - LOCATION - GESTION - EXPERTISE

HONORAIRES DE TRANSACTION (TTC)

Montant des honoraires (TTC) pour toutes transactions immobilières ou commerciales :

TYPE DE MANDAT	0 – 160 000 €	160 001 – 400 000 €	400 001 – 600 000 €	+ de 600 000 €
Non Exclusif	Forfait de 8.000 €	5 %	4,5 %	4 %
Expert Exclusif	Forfait de 8.000 €	5 %	4,5 %	4 %
Expert Equitable	Forfait de 3.500 €*	5 %*	4,5 %*	4 %*

Ces honoraires sont à la charge du vendeur (sauf stipulation contraire du mandat)

(*) Honoraires répartis par moitié entre le vendeur et l'acquéreur

HONORAIRES DE GESTION *

Gestion locative :

5,90 € HT des encaissements (soit 7,08 % TTC) pour les loyers inférieurs à 1 500 € / mois.
4,90 € HT des encaissements (soit 5,88 % TTC) pour les loyers supérieurs à 1 500 € / mois et inférieurs ou égaux à 2 000 €.
3,90 € HT des encaissements (soit 4,68 % TTC) pour les loyers supérieurs à 2 000 € / mois.

Assurance des risques locatifs (GLI + DI + PJ) :

1.59 € HT soit (1,90 € TTC)

* En partenariat avec ma gestion locative

HONORAIRES DE LOCATION LOCAUX D'HABITATION

A la charge du bailleur :

Un mois de loyer hors TVA et hors charges, correspondant aux honoraires de négociation, visites, constitution du dossier, rédaction du bail et constat d'état des lieux.

A la charge du preneur :

12 € TTC par m² correspondant aux honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail.

3 € TTC par m² correspondant aux frais d'établissement de l'état des lieux.

Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis

ESTIMATION ET EXPERTISE IMMOBILIERE

Pour toute demande d'expertise immobilière :

TYPE DE BIEN	MONTANT DES HONORAIRES (TTC)					Maison **
	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5 **	
Estimation *	190 €	190 €	190 €	190 €	190 €	190 €
Expertise *	490 €	690 €	890 €	1.090 €	1.290 €	1.290 €

(*) Offert en cas de mise en vente en mandat Expert Equitable ou Expert Exclusif dans les 3 mois maximum suivant la remise de l'estimation ou de l'expertise.

(**) Sur devis pour toute superficie supérieur ou égale à 150 m² habitable ou loi Carrez.

HONORAIRES DE LOCATION BAUX COMMERCIAUX, PRECAIRES OU PRO

Négociation et/ou rédaction du bail commercial ou professionnel :

16 % HT du loyer annuel HT, plus honoraires de transaction si droit d'entrée (montant à majorées de la TVA)

Négociation et/ou rédaction du bail précaire :

16 % HT sur la totalité des loyers HT de la durée du bail précaire (montant à majorées de la TVA)